

## PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SIMON, Maire

**Étaient présents** : M. SIMON, Mme SORRENTINO, M. TRAEGER, Mme MATOS, M. WATREMEZ, Mme NOEL, M. THEODORE, Mme CARILLON, M. VOISIN, Mme DI FAZIO, M. DELBECQ, Mme MARQUES, M. MARTINS

**Était Absent excusé**

M. AIREAUDEAU (pouvoir à Mme SORRENTINO)

**Était Absente**

Mme ALLOUACHE

**Secrétaire de séance**

Mme CARILLON

### **1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2025**

M. le maire indique qu'il convient d'approuver le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 26 juin 2025. Après lecture, il demande si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler.

M. MARTINS fait remarquer que Mme DI FAZIO est indiquée comme n'ayant pas pris part au vote de par son absence au précédent conseil, mais que les votes de Mme ALLOUACHE et de Mme NOEL ont tout de même été pris en compte.

M. le maire répond que des pouvoirs avaient été donnés lors de cette séance. Une vérification sera faite et des modifications apportées en conséquence si cela est nécessaire.

Mme SORRENTINO demande la parole pour dire qu'elle n'est pas d'accord avec le procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2025.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, valide le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

8 votes POUR (M. SIMON, M. TRAEGER, Mme MATOS, M. WATREMEZ, Mme NOEL, M. THEODORE, Mme CARILLON, M. VOISIN)

5 votes CONTRE (Mme SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme DI FAZIO, M. DELBECQ, M. MARTINS)

Ne prennent pas part au vote : Mme ALLOUACHE (absente et sans pouvoir lors de la séance du 2 juillet 2025), Mme MARQUES (absente lors de la séance du 26 juin 2025)

## **2 – ÉLECTION D'UNE ADJOINTE AU MAIRE**

M. le maire informe qu'un poste d'adjointe au maire est libre depuis le retrait de la fonction d'Adjointe de Mme SORRENTINO votée par le conseil municipal du 26 juin 2025. Un appel aux candidatures est lancé, en précisant que la parité doit être respectée et que les candidatures éventuelles doivent être féminines.

Mme NOEL propose sa candidature.

M. le maire propose de passer au vote.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votes 14

Majorité absolue 8

Résultats :

Mme NOEL 8 votes POUR

Votes blancs / Abstentions 6

Mme NOEL est élue 3<sup>e</sup> adjointe au maire de Chalifert au premier tour

L'ordre des adjoints au maire de Chalifert est le suivant :

1<sup>er</sup> adjoint : M. François TRAEGER

2<sup>e</sup> adjoint : M. Sébastien WATREMEZ

3<sup>e</sup> adjoint : Mme Natacha NOEL

## **3 – INFORMATIONS DU MAIRE**

M. le maire informe que la mairie a pu recruter une directrice au centre de loisirs qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2025

M. le maire informe également que la mairie a procédé au recrutement d'un agent polyvalent du service technique pour remplacer un départ. Le nouvel agent a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

La séance est levée à 20h39

Le secrétaire de séance

Valérie CARILLON



Le Maire

Laurent SIMON

